

Kibungu, le 9 décembre 1961.-

OBJET:

N° 2642/ENS./G.P.-

Exemption du
minerval.-



Transmis copie pour information à
Monsieur RWASIBO, J.B. - Ministre de
l'Enseignement et de l'Education Nationale
à Kigali.-

Au Très Révérend Pasteur, Directeur
du Groupe Scolaire à la
Mission C.M.S.
à SHYOGWE

Préfecture de GITARAMA.-

Très Révérend Pasteur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir,
en annexe, une copie certifiée conforme de l'attestation de
non-revenus, délivrée par Monsieur KABERA Eric, Bourgmestre
de la commune Rukara, à MUNYANEZA Jean, élève à votre école
(groupe scolaire).

Veuillez agréer, Très Révérend Pasteur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Préfet de la Préfecture,
GASUHUKE, Ph.-